

SELARL CDMF-AVOCATS

Avocats associés inscrits au Barreau de Grenoble

Maître Jean-Luc MEDINA, Avocat, Ancien Bâtonnier

7, place Firmin Gautier – 38000 Grenoble (tél : 04.76.48.89.89)

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

SUR LA COMMUNE DE GRENOBLE (38), dans la RESIDENCE

NOTRE DAME, au 6 Rue Emile Zola et 34 Avenue Marcellin Berthelot, un appartement au quatrième étage, d'une superficie de 15,83 m², avec balcon.

MISE A PRIX = 10 000 €

Consignation pour enchérir : 3 000€

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 11 MARS 2025 A 14 H 00

A l'audience du Juge de l'Exécution chargé de la Saisie Immobilière
près le TRIBUNAL JUDICIAIRE de GRENOBLE (38000),
au Palais de Justice de ladite ville, Place Firmin Gautier,

LA VISITE DES LIEUX SERA EFFECTUEE :

Le MERCREDI 26 FEVRIER 2025 à 15 heures
Par le ministère de l'office SED LEX, commissaire de Justice à GRENOBLE
(tél : 04.38.030.230)

A LA REQUETE DE :

Le CREDIT LYONNAIS, SA à conseil d'administration, au capital social de 2.037.713.591,00 EUROS, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 954 509 741, dont le siège social est sis au 18, Rue de la République, 69 002 – LYON, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège,

Ayant pour avocat constitué la SELARL CDMF AVOCATS, Maître Jean-Luc MEDINA, avocats associés inscrits au Barreau de GRENOBLE (38000), y demeurant 7 Place Firmin Gautier.

DESIGNATION :

Dans un ensemble immobilier sis sur la commune de GRENOBLE (38000), dénommé RESIDENCE NOTRE DAME, au 6 Rue Emile Zola et 34 Avenue Marcellin Berthelot, cadastré section DP n° 127, 128, 129, 130, 146, 30, le lot n° 84 = au quatrième étage, un studio portant au plan le numéro 42 (et le numéro de porte 402) d'une superficie de 15,91 m², et les 82/10 000èmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier

L'état descriptif de division et règlement de copropriété ont été reçus par Maître SERPINET, notaire à GRENOBLE (38), le 29 juin 1993, dont une copie authentique a été publiée le 22 Novembre 1993, V° 1993 P n° 5286.

Le syndic est l'agence NEXITY, 21 avenue Félix Viallet, 38000 GRENOBLE. Le bien est occupé moyennant un loyer mensuel de 338,12 €, charges comprises, mais le poursuivant n'a pas pu avoir communication du bail.

FRAIS - ENCHERES :

Les frais préalables à la vente, de même que les droits de mutations et autres taxes diverses, seront payés par l'adjudicataire en sus du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'Avocat inscrit au Barreau de Grenoble.

MISE A PRIX : 10 000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3 000 €, soit 10 % du montant de la mise à prix, par chèque de banque émis à l'ordre de Madame la Bâtonnière Séquestre.

Pour tous renseignements, s'adresser à la SELARL CDMF AVOCATS pour prendre communication du cahier des conditions de vente ou au Greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE de GRENOBLE (Service des Saisies Immobilières, RG n° 24/00053), où il est déposé. Tous les renseignements sont également consultables sur le site AVOENTES.fr

Pour extrait, Maître Jean-Luc MEDINA, Avocat